

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 décembre 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-12-02

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le deuxième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 010-2019.

Projet de règlement 010-2019.

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin que soient autorisés certains usages industriels et les cabanes à sucre dans un développement linéaire situé en bordure de la route 116 Ouest (zone numéro 512)»

Le projet de règlement n° 010-2019 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

M. Pierre Bond	Demande pour quel endroit s'applique cette modification.
----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2019-12-402

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 02 décembre 2019, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

**10.1 Dépôt d'un procès-verbal de correction/ Règlement numéro 008-2019.
14.1 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par JMV Environnement Inc.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-403

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

INVITATION À ADHÉRER À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM).

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-12-404

RENOUVELLEMENT D'UNE ENTENTE AVEC LE CLUB DE GOLF D'ACTON VALE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a une entente avec le Club de golf d'Acton Vale, relativement à l'accès aux sentiers de ski de fond;

Attendu que pour la saison 2018-2019, il y avait seulement un point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, soit au Centre sportif d'Acton Vale;

Attendu qu'une demande a été déposée, à savoir si la Ville d'Acton Vale entendait renouveler ladite entente pour la saison 2019-2020;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De renouveler l'entente avec le Club de golf d'Acton Vale pour la saison 2019-2020, aux mêmes conditions de l'entente intervenue le 25 mars 2015, soit à 2 000 \$, plus taxes, annuellement, qu'il y aura un seul point de départ pour l'accès aux sentiers de ski de fond, que les départs s'effectueront au Centre sportif, que les sentiers ne se rendront plus au stationnement du Club de golf et qu'une signalisation sera installée à cet effet;

De financer cette dépense à même le poste 02-701-50-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-405

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2020 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-12-406

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE.

Attendu que le 3 décembre 2018, le conseil a adopté la résolution 2018-12-420 relativement à une entente à intervenir avec monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu, pour un droit de passage sur le lot 2 328 611, assiette du sentier pédestre;

Attendu qu'il est inscrit dans ladite entente, que le présent droit de passage est consenti en considération de la somme de mille dollars (1 000 \$), payable annuellement par la Ville;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-521 à monsieur Jean-Marc Coutu et mesdames Ginette Fournier et Audrey Coutu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-407

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UN ACTE DE SERVITUDE.

Attendu qu'une partie du trottoir longeant la rue du Marché empiète sur le lot 2 326 161;

Attendu la réception d'un acte de servitude préparé, à cet effet, par Me François Deslandes et qu'il y a lieu de désigner les signataires de l'acte de servitude à intervenir à cet effet;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution notamment l'acte de servitude à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-408

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil adopte le budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-409

RÉSOLUTION CONCERNANT LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

Attendu que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Qu'étant donné que la Ville de Saint-Hyacinthe a obtenu d'importantes subventions par les deux paliers de gouvernement pour le processus de traitement des matières organiques par biométhanisation, qu'une entente avait été signée entre les parties le 5 novembre 2014 pour valoir jusqu'au 31 décembre 2025 et que la Ville d'Acton Vale n'a pas à assumer les coûts supplémentaires. En conséquence, le conseil refuse l'adoption du budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-410

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE.

Attendu que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

Attendu que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

Attendu que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

Attendu la volonté de la Ville d'Acton Vale et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite ;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 0.17 \$ par habitant, soit 7 689 pour un montant de 1 307.13 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-230-00-419, à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour une entente de services aux sinistrés, couvrant une période d'un an, **à compter du 1^{er} janvier 2020;**

D'autoriser le maire ainsi que la greffière de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-411

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 010-2019.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 010-2019 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin que soient autorisés certains usages industriels et les cabanes à sucre dans un développement linéaire situé en bordure de la route 116 Ouest (zone numéro 512)».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-412

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF AU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DES BIENS, BRIS DE MACHINES ET DÉLITS, ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTOMOBILE – TERME 2019-2020.

Considérant les recommandations de monsieur Martin Grandchamp, de la firme **Fidema** suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

Considérant l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux franchises collectives, soit l'une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la **Ville d'Acton Vale** accepte les conditions de renouvellement déposées par la firme **BFL Canada risques et assurances inc.** relativement au portefeuille d'assurances de biens, bris de machines, automobiles, responsabilité civile et délits pour le terme 2019-2020 pour un montant de 63 144.79 \$ incluant les taxes, le tout selon la lettre déposée le 25 novembre 2019 par la firme BFL Canada;

D'autoriser une dépense d'un montant de 63 144.79 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2019 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2020, à **BFL Canada risques et assurances inc**, la facture portant le numéro 303849 pour les assurances de biens, bris d'équipements, délits, responsabilité civile primaire, responsabilité civile complémentaire et excédentaire, responsabilité d'administration municipale, automobiles des propriétaires, automobiles des garagistes, dommages environnementaux et frais de justice;

D'autoriser une dépense d'un montant de 474.15 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à **BFL** pour un avenant d'ajustement 21B- Auto;

D'autoriser la directrice générale, la trésorière et la greffière à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-413

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 634 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME HILLARY DESROSIERS ET M. DAVID DESROSIERS.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Hillary Desrosiers et M. David Desrosiers** le lot 6 194 634 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 149 mètres carrés, au prix de 55 656.37 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Hillary Desrosiers et M. David Desrosiers** ont versé un montant de 2 782.82 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 26 novembre 2019;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-414

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 – CONSTRUCTION DU GYMNASSE MULTIFONCTIONNEL.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1 relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 203 378.31 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 1;

De financer cette dépense de 203 378.31 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.1 – Construction du gymnase multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 011-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 011-2019 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : «Règlement numéro 011-2019 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-12-415

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements pré-autorisés :	
<ul style="list-style-type: none">Liste des chèques émis et des paiements directs du 31-10-2019 au 26-11-2019 :	48 656.59 \$
<ul style="list-style-type: none">Paiements par AccèsD du 01-11 au 30-11-2019Salaires et REER pour le mois de novembre 2019	137 663.56 \$ 130 066.70 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none">Pour le mois de novembre 2019	180 000.28 \$
Grand Total	496.387.13 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt d'un procès-verbal de correction /Dépôt du règlement numéro 008-2019 modifié.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-12-416

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3, AUX SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS.

Attendu les besoins d'un employé pour le poste temporaire à temps partiel (entretien patinoires extérieures), Services culturels et sportifs, nous procéderons au rappel d'un employé de la saison dernière;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de Pierre Chevanelle selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective en vigueur. Le salaire sera celui d'une classe 3, prévu à la convention.

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Pierre Chevanelle	Selon les besoins du département	Saison 2019-2020	Entretien des patinoires extérieures

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-417

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR JMV ENVIRONNEMENT INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 18 520 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 à JMV Environnement Inc. pour le montage de camion à neige;

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 8 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-418

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES PARA POUR LA PRÉSENTATION DES MARDIS CHAUDS, ÉDITION 2020.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 5 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2020;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les PARA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-419

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE POUR LE DÉFI DES SEMELLES.

Attendu que la Ville a reçu, le 28 novembre 2019 des soumissions pour la location d'un système de chronométrage pour le Défi des Semelles, pour un contrat d'une durée de trois ans;

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu une (1) soumission;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 6 900 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-447 pour la location d'un système de chronométrage pour le Défi des Semelles, pour un contrat d'une durée de trois ans;

- 2020 un montant de 2 300 \$, plus taxes;
- 2021 un montant de 2 300 \$, plus taxes;
- 2022 un montant de 2 300 \$, plus taxes.

De financer cette dépense à même le fonds général ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Sportstats au coût de 6 900 \$ plus taxes, pour la location d'un système de chronométrage pour le Défi des Semelles, pour un contrat d'une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-420

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ATELIER PRO-DIESEL.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 39 417.08 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-220-00-525 à Atelier Pro-Diesel pour la réparation du moteur du camion incendie 457;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. RÉAL DESMARAIS).

Attendu que monsieur Réal Desmarais désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour l'agrandissement du camp de chasse existant en chalet, en y ajoutant une chambre et une salle d'eau avec douche;

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

....VARIA.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12.

M. Loucas Sévigny	Soulève une problématique relativement à la longueur et largeur des remorques acceptées à l'Écocentre.
-------------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 28.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-huit minutes (20;28)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date